

STRATFORD À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX AUDITOIRES

Le directeur général du Festival de Stratford, M. William Wylie, vient tout juste d'annoncer la création d'un poste nouveau, celui de directeur de l'expansion de l'auditoire, pour l'élargissement du public qu'il est possible d'intéresser au théâtre.

M. Martin Wiener, titulaire du poste, travaillera dans une sphère d'activité qui prend de plus en plus d'importance pour tous les arts d'interprétation. Les théâtres d'Amérique du Nord qui veulent sensibiliser leurs publics doivent plonger bien au-delà du rayon des "amis du théâtre" traditionnels et s'engager plus à fond à l'égard de la communauté tout entière. Le nouveau directeur devra donc faire des enquêtes et établir des communications avec ces autres débouchés qui jusqu'ici ne se sont jamais préoccupés de soutenir le théâtre.

"Déjà le Festival a réussi assez bien à atteindre la totalité de sa clientèle, de déclarer M. Wylie, mais maintenant nous voulons rejoindre des groupes bien précis plutôt que le secteur général du public amateur de théâtre."

Membre du service de la publicité du Festival, M. Wiener, a commencé sa carrière dans le théâtre amateur à Winnipeg, où il a étudié sous John Hirsch et Tom Hendry. Il était directeur associé du *Studio Lab Theatre* à Toronto avant de se joindre à l'équipe du Festival de Stratford en qualité d'assistant à la publicité, il y a dix-sept mois.

SUBVENTIONS À DES SPORTIFS CANADIENS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment l'octroi de trente-sept subventions de soutien à des sportifs canadiens de premier plan pour la poursuite de leurs études.

Les subventions de \$2,000 chacune sont mises à la disposition de sportifs qui, à cause d'un horaire chargé de formation et de compétition, ne peuvent gagner l'argent nécessaire à la poursuite de leurs études. Les subventions sont renouvelables pendant un maximum de quatre années pour permettre à l'athlète de poursuivre simultanément ses études post-secondaires, sa formation professionnelle et la compétition sportive.

Le ministre a souligné que ces subventions font partie des recommandations du rapport du Comité d'étude sur les sports au Canada. La création de Hockey Canada, du Centre administratif national pour les sports et les loisirs à Ottawa, et de l'Académie canadienne de médecine sportive font aussi suite aux recommandations du Comité d'étude.

Plus de trois cents demandes ont été étudiées par un comité national de sélection, présidé par le Doyen Ivor Wynne de l'Université McMaster. Ce

comité comprend les représentants des organismes suivants: l'Association canadienne des directeurs de sports universitaires, l'Union athlétique intercollégiale du Canada, la Fédération canadienne des sports amateurs, l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et les loisirs, et la Fédération canadienne des associations provinciales de sports dans les écoles.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada, de concert avec les autres pays industrialisés qui sont membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec la Nouvelle-Zélande, a présenté à ladite Conférence (CNUCED) des offres fermes de tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement. L'offre canadienne correspond en grande partie à la proposition provisoire de novembre dernier que M. C.M. Drury avait exposée dans ses grandes lignes à la Chambre des communes le 14 novembre 1969. En voici les principaux points:

1) L'entrée en franchise d'une grande variété d'articles ouvrés et semi-ouvrés provenant de pays en voie de développement qui n'entrent actuellement en franchise que s'ils proviennent des pays qui ont droit au tarif préférentiel britannique.

2) Des réductions du tarif douanier correspondant à au moins un tiers du tarif de la nation la plus favorisée, à l'égard de la plupart des autres articles ouvrés et semi-ouvrés provenant des pays en voie de développement.

3) Des réductions du tarif douanier d'importance variée, — dans bien des cas, suppression de tout tarif douanier —, à l'égard d'une liste choisie de produits agricoles qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement.

4) Aucune restriction quant à la quantité des importations admissibles au tarif préférentiel.

5) Les articles non entièrement produits dans un pays en voie de développement, bénéficieront encore du tarif préférentiel si un fort pourcentage de leur valeur est attribuable à l'industrie d'un pays en voie de développement. Pourvu que d'autres pays qui accordent le tarif préférentiel soient disposés à adopter des mesures semblables quant à l'origine des articles, le Canada envisagera comme "contenu local" la partie de la transformation exécutée dans n'importe quel pays en voie de développement, et non seulement celle qui a été exécutée dans le pays d'exportation.

TEXTILES EXCLUS

L'offre canadienne, comme celles d'autres pays pouvant éventuellement accorder le tarif préférentiel, prévoit aussi des mesures de protection qui permettront de rayer certains articles déterminés de la liste du tarif préférentiel si l'importation de ces articles vient bouleverser ou menacer de bouleverser le marché